

2. Projet d'établissement

Actions concrètes et options pédagogiques permettant de mettre en application le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

A l'école Notre-Dame, l'accent est mis sur:

- **L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**
- **CONSTRUIRE L'ENFANT, LA REUSSITE DE CHACUN**
- **L'OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR**
- **LES OPTIONS PEDAGOGIQUES**

2.1 L'éducation civique

Etablir des règles de vie dans l'école : les élaborer, les vivre, les respecter, les faire évaluer, les réajuster ...

- ▶ CONSEIL DE CLASSE
- ▶ CONSEIL DES ENFANTS
- ▶ CONTRAT D'ECOLE

2.1.1 Conseil de classe

Participants : enseignants et enfants.

L'élève s'exprime, communique, est amené à faire ses choix, à proposer, à décider, à évaluer.

Quoi ?

Les projets de la classe.

Ce conseil permet aussi de gérer les conflits.

Lors du conseil, les délégués de classe rapportent les informations du conseil d'école et notent les réactions et les nouvelles propositions du groupe classe

2.1.2 Conseil des enfants

Des élections sont prévues début octobre de chaque année afin d'élire deux représentants par classe (campagne électorale).

C'est le Parlement des Enfants.

Dans la dynamique de participation, les enfants de l'école ont une place importante à prendre. Le souci majeur du Conseil des Enfants est de leur donner cette place. Mais pour la prendre dans l'école, il faut d'abord la trouver dans la classe ; d'où l'installation d'un conseil de coopération dans les classes primaires. Il s'agit de « FAIRE ENSEMBLE » c'est à dire :

- Connaître ses droits et ses devoirs (le SAVOIR)
- Vivre les règlements et participer à l'élaboration de certaines règles de la vie de l'école et des conséquences qui en découlent (le SAVOIR-FAIRE).

- Développer au contact de l'adulte, des valeurs et des attitudes d'engagement et de responsabilité (le SAVOIR-ETRE)

Une éducation à la citoyenneté où l'on privilégie l'acquisition d'un réflexe communautaire, l'initiation à la solidarité, l'ouverture aux autres, le respect d'autrui, le don de soi pour le bien commun... par la pratique active. Il est composé des représentants des trois dernières années primaires (4^{ième} à 6^{ième}) et animé par la direction. Il a lieu toutes les six semaines. Après chaque réunion un bulletin d'information est imprimé et affiché afin de « tenir compte » des avis émis et des décisions prises. Les petites classes (1^{ière} à 3^{ième} année) sont consultées presque journalièrement par leurs titulaires et les avis de nos « petits » sont traités avec le même sérieux lors des réunions du Conseil des Enfants.

2.1.3 Contrat d'école

Notre discipline se veut au service de l'enfant et de toute la communauté. Les objectifs poursuivis se trouvent dans notre projet d'école. Elle est donc adaptée à l'âge de chacun et progressivement plus exigeante.

- La règle d'or est : « Au bon endroit, au bon moment ! »
- La loi fondamentale est : «Le respect de l'intégrité mentale et physique de chacun »
- Un slogan : « Une meilleure discipline pour un meilleur bien-être »
- Quelques mots-clés à (ré) utiliser tous les jours comme « bonjour » « merci » « s'il vous plaît » « pardon » « excusez-moi » « voici » « après vous (toi) » « au revoir ».

L'acte éducatif est et reste avant tout une relation entre des personnes et une affaire de persévérance. Chaque jour, celles-ci veilleront à promouvoir l'entraide, le souci de l'autre, le partage ...le sens des responsabilités, de l'effort, du respect, de la maîtrise de soi... Voici comment, à l'école Notre-Dame, nous avons mis au point notre règlement disciplinaire.

Un CONTRAT D'ECOLE sous la forme d'une LETTRE adressée à tous les enfants (aux parents).

A (nom et prénom de l'élève).

Tu fréquentes l'école Notre-Dame. Tu y es vraiment chez toi. Tu as des droits que nous, les adultes, allons essayer de respecter tout au long de cette année. Par ce contrat, nous en prenons l'engagement. La direction et ton professeur seront les porte-parole de l'école lorsqu'ils apposeront leur signature au bas de ce document.

Mais tu ne vis pas seul(e) dans notre école. Nous formons une grande famille d'environ 500 personnes. Toutes ces personnes-là ont des droits, tout comme toi, d'ailleurs.

Voilà pourquoi nous devons aussi te parler des devoirs, des responsabilités que tu as également. En effet, à chaque droit que tu possèdes se rattache un devoir que tu dois assumer.

C'est un objectif de vie que nous allons poursuivre ensemble tout au long de cette année scolaire. Si chacune, chacun vit cette préoccupation, il n'y a pas de doute qu'ensemble nous ferons, de cette année scolaire, une véritable **réussite**.

ETAPE 2

CONTRAT D'ECOLE

Voici des règles de vie nécessaires au bon fonctionnement d'une école. Tes professeurs, les surveillants et la direction de l'école ainsi que tes parents t'invitent à les respecter.

NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

1. J'ai droit au respect.

Par conséquent je dois aussi respecter les autres !
Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 1* : j'appelle les autres par leur nom véritable
- ➡ *devoir 2* : je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.
- ➡ *devoir 3* : j'évite la violence physique, surtout dans la cour de l'école.
- ➡ *devoir 4* : je suis attentif aux autres et à leurs besoins.

2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité.

Par conséquent, je dois me prendre en main.
Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 5* : je me déplace sans courir, sans crier et sans bousculer lorsque je circule dans l'école.
- ➡ *devoir 6* : je suis ponctuel.
- ➡ *devoir 7* : j'accepte et je cherche à comprendre les remarques que l'on me fait

3. J'ai droit à un environnement riche, propre et stimulant.

Par conséquent je dois respecter tous les biens qui m'entourent.
Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 8* : je respecte le matériel et les différents lieux de mon école.
- ➡ *devoir 9* : je prends soin de mes affaires personnelles et de celles des autres.
- ➡ *devoir 10* : je jette mes déchets dans la bonne poubelle.

CARTE DE SAVOIR-VIVRE

Si un élève s'obstine à ne pas tenir compte des remarques verbales ou des règles établies, son professeur ou la surveillante le signalera par un avertissement sur la Carte de Savoir-Vivre. Celle-ci sera signée par le titulaire, la direction et les parents de l'enfant. Cette conséquence « désagréable » doit être vécue comme une occasion d'apprentissage et comme un arrêt d'agir. Au troisième avertissement, la sanction est « indiscutable » : une période de retenue le mercredi suivant de 12h30' à 13h avec une tâche à exécuter.

2.2 Construire l'enfant, la réussite de chacun

- Exposition des travaux des élèves
 - Spectacle montrant leurs compétences
 - Réagir lorsque l'enfant est en difficulté
- Remédiation en classe (aide d'un autre enfant, création de groupes de besoins, différencier la pédagogie)
 - Remédiation grâce aux structures d'aide mises en place par l'équipe éducative de l'école Notre-Dame (passerelles horizontales, remédiation ou dépassement par le canal de la classe informatique, maîtresse d'adaptation)
 - Tutorat : un grand aide un plus jeune sur le temps de midi par exemple.
 - Prévenir le P.M.S. et voir la logopède si cela s'avère nécessaire. L'école Notre-Dame vous prévient, comme par le passé, dès qu'un problème « grave » se pose dans les « apprentissages » de votre enfant. Avec l'aide du centre P.M.S. et de toute l'équipe éducative de l'école nous mettrons tout en œuvre pour régler ce problème. C'est pourquoi, si cela s'avère nécessaire, le titulaire ou la direction sont toujours prêts à vous rencontrer sur rendez-vous si un problème quelconque devait vous tracasser.

2.3 Ouverture vers l'extérieur

- Initiation à l'informatique et à internet
- Participation aux classes vertes, de neige
- Initiation musicale de la première à la quatrième année
- Néerlandais depuis la maternelle jusqu'en sixième année
- Actions de solidarité : Iles de Paix, Journée des Lépreux
- Organisation annuelle de la « Fancy-Fair » ou autres événements liés aux projets
- annuels de l'école.

2.4 Options pédagogiques

Corollaire : l'élève est acteur de son apprentissage et partenaire de son éducation ;
 Pour atteindre ses objectifs, l'école Notre-Dame développe une pédagogie fonctionnelle, participative et différenciée.

2.4.1 Pédagogie fonctionnelle

Pratiquer la pédagogie fonctionnelle, c'est partir du vécu de l'enfant, donner du sens aux savoirs et aux apprentissages et les réinvestir judicieusement

2.4.2 Pédagogie participative

Pratiquer la pédagogie participative et constructive, c'est apprendre à l'enfant à participer à ses apprentissages.

Comment ?

En l'impliquant dans un projet qui l'épanouisse.

Pourquoi ?

Afin de donner du sens à ses apprentissages dans des interactions avec les autres et avec son environnement. Cela lui permet de construire son savoir, son savoir-être, son savoir-faire et son savoir-vivre.

2.4.3 Pédagogie différenciée

Pratiquer la pédagogie différenciée, c'est respecter les développements et les spécificités propres à chaque enfant.

C'est aussi mettre des stratégies en place afin de respecter le rythme d'apprentissage de chaque élève :

- En groupe du même âge
- En groupe éprouvant la même difficulté d'apprentissage (groupe de besoins)
- En groupe d'intérêt

Le travail est proposé :

- Par défi individuel ou collectif
- Par exercices autocorrectifs
- Par contrat
- Par tutorat
- Par travail en groupe

2.4.4 Activités de structurations

Les multiples observations emmagasinées à travers les projets et les pratiques fonctionnelles sont consolidées par des synthèses.

L'enfant construit son référentiel au moyen des synthèses élaborées après chaque compétence développée.

Cet outil suit l'enfant tout au long de sa scolarité.

